

CONDITIONS GENERALES DE SOUSCRIPTION AU PROGRAMME DE FIDELITE

Ma Carte Positive

1. Principes généraux – Objet

Le programme de fidélité « Ma Carte Positive » (« le Programme ») est mis au point et géré par la société POSITIVE PHARMA SAS (« la Société ») au capital variable de 2605 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 791552417 dont le siège social est 3 allée Camille Desmoulins à Vaulx en Velin.

Ce Programme est destiné aux clients des pharmacies membres du groupement POSITIVE PHARMA ayant choisi de participer au Programme (« les Pharmacies »).

Le Programme a pour objet de permettre au client (« le Client »), de bénéficier d'offres et d'avantages en fonction des achats de produits éligibles qu'il réalise au sein des Pharmacies participant au Programme.

Les présentes conditions générales définissent les conditions de souscription au Programme ainsi que les règles de fonctionnement du Programme.

Le Client qui souhaite souscrire au Programme doit impérativement prendre connaissance et accepter les conditions générales du Programme. Ces conditions générales sont consultables gratuitement dans les Pharmacies qui participent au Programme.

La Société se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales d'Utilisation à tout moment. La dernière version des Conditions Générales d'Utilisation applicables au Programme est celle consultable ici :

https://emailing-cdn.aquitem.net/POSITIVE_PHARMA/CGU/CGU_MaCartePositive.pdf

2. Modalités et conditions pour souscrire au Programme

La souscription au Programme est totalement gratuite. Elle est réservée aux personnes physiques majeures, en capacité de contracter.

La souscription s'effectue directement au sein de l'une des pharmacies participant au Programme. La pharmacie procédera à l'inscription du Client au Programme en recueillant directement auprès de lui les informations nécessaires pour permettre son identification : identité, coordonnées postales, date de naissance, numéro de téléphone et adresse mail. La souscription au Programme ne peut être enregistrée et validée que si les renseignements communiqués par le Client sont complets et exploitables. Toute demande de souscription au Programme qui s'avérerait incomplète ne pourra être prise en compte.

A l'inscription, une carte physique « Ma Carte Positive » (« la Carte de fidélité ») est immédiatement délivrée au Client par La pharmacie et un courriel récapitulatif est adressé au

Client afin de confirmer son inscription et son consentement au traitement de ses données personnelles dans le cadre du Programme. Si le Client souhaite renoncer à son inscription, il pourra le faire dans n'importe quelle pharmacie adhérente au programme de fidélité ou par courrier adressé à la Société.

L'inscription au Programme « Ma Carte Positive » est strictement personnelle, nominative et réservée aux particuliers pour leur usage propre et non-professionnel. Une seule Carte de fidélité « Ma Carte Positive » est délivrée par personne physique (même nom et prénom et même adresse courriel et/ même numéro de téléphone). Cette carte n'est pas cessible ni transférable. Elle ne peut être vendue ni échangée et n'est en aucun cas une carte de paiement.

3. Règles de fonctionnement du Programme

3.1. Principe général

Le Programme « Ma Carte Positive » est un programme de fidélité à points.

Il permet au Client de cumuler des points générant des bons d'achat, des bons de réduction, des offres commerciales ou des cadeaux ... (« Avantages ») calculés en fonction des achats réalisés sur la base d'une liste de produits de parapharmacies éligibles (hors promotions).

Tous les produits et services relevant du monopole des pharmaciens visés aux articles L. 4211-1 et L. 5125-1-1-A du Code de la santé publique sont exclus du Programme.

Ainsi sont exclus du Programme : les médicaments, les produits inscrits sur la liste des produits et prestations remboursables par l'Assurance Maladie (LPPR), que ces produits soient remboursables ou non, tout produit de santé faisant l'objet d'une prescription médicale, les laits infantiles et produits vétérinaires. Pour connaître les produits exclus le Client peut se renseigner auprès de la Société et de chaque pharmacie adhérente au Programme.

Pour bénéficier des Avantages associés au Programme, le Client doit présenter sa Carte de fidélité « Ma Carte Positive » lors d'achat de produits éligibles dans une pharmacie participant au Programme. A défaut, le Point de vente pourra toutefois essayer de retrouver le compte du Client dans la base de données du Programme à l'aide de son nom.

3.2. Avantages attribués lors de la souscription

Une fois les informations complétées avec la pharmacie participante au Programme « Ma Carte Positive », le Client recevra automatiquement 15 points sur son compte client fidélité.

3.3. Avantages accordés lors des achats

Le Programme « Ma Carte Positive » permet au Client de bénéficier d'un bon de réduction de 5 € TTC (cinq euros toutes taxes comprises) par tranche d'achat de 100 € TTC (cent euros toutes taxes comprises).

Le calcul s'effectue selon le principe suivant : lors de l'achat de produits éligibles au Programme, chaque euro dépensé, après avoir été arrondi à l'euro inférieur, est enregistré sur le Compte de fidélité du Client. En cas d'achat faisant ultérieurement l'objet d'un remboursement ou d'une annulation, les montants enregistrés pour cet achat seront supprimés et le Compte de fidélité sera remis à jour.

Lorsque la valeur totale enregistrée à la suite de ces achats atteint 100 € TTC (cent euros toutes taxes comprises), un bon de réduction d'une valeur de 5 € TTC (cinq euros toutes taxes comprises) est automatiquement généré et mis à la disposition du Client par email ou SMS.

Les bons de réduction ainsi édités ont une durée de validité de 2 (deux) mois à compter de leur émission et pourront être utilisés lors de prochains achats de produits éligibles au Programme.

3.4. Avantages attribués lors l'anniversaire du Client

Lors de sa date anniversaire, le Client recevra une remise de 10% à valoir lors de son prochain achat de produits éligibles au Programme « Ma Carte Positive » dans le mois qui suit l'émission de ce bon.

3.5. Consultation du solde du Compte-client en temps réel

Afin de connaître la situation de son Compte-client, le Client peut à tout moment consulter le solde de celui-ci sur simple demande dans l'un des Pharmacies participant au Programme « Ma Carte Positive ».

3.6. Règles des bons d'achat :

Les bons d'achat :

- sont émis pour un montant ne pouvant dépasser quinze euros (15 €) ;
- sont cumulables entre eux ;
- ne peuvent être échangés contre des espèces ou remboursés ;
- sont utilisables en totalité, non sécables et non cessibles ;
- sont valables pour une durée de deux (2) mois à compter de leur émission ;
- sont limités au montant du TTC éligible de la vente en cours ;
- sont déduits du montant de l'achat pour le calcul des points.
- ne peuvent donner lieu à aucune contestation ou réclamation

4. Durée – Résiliation – non-respect des conditions

La souscription au Programme « Ma Carte Positive » est faite pour une durée indéterminée. Le Client peut mettre fin à tout moment à son inscription au Programme « Ma Carte Positive » soit directement au sein de l'une des Pharmacies participante au Programme « Ma Carte Positive » ou en adressant un courrier à la Société.

Le Client doit veiller à utiliser tous les Avantages acquis avant de procéder à la résiliation de son inscription : en effet, à compter de la résiliation, le Client perd automatiquement le bénéfice des Avantages acquis et qui n'auraient pas été encore utilisés.

La Société peut de son côté décider à tout moment de mettre fin au Programme « Ma Carte Positive » et de ce fait à la souscription du Client. Dans ce cas, le Client sera informé par affichage en pharmacie et sera invité à utiliser tous les Avantages en cours avant l'expiration du Programme « Ma Carte Positive ».

Le maintien dans le Programme « Ma Carte Positive » implique de la part du Client le respect des présentes conditions. A défaut, et notamment en cas d'utilisation abusive ou frauduleuse des Avantages, la Société pourra décider de résilier immédiatement l'inscription du Client au Programme, ce qui entraînera automatiquement la désactivation de sa Carte de fidélité « Ma Carte Positive » et la perte des Avantages acquis.

5. Perte ou vol de la Carte de fidélité

En cas de perte ou de vol de la Carte de fidélité « Ma Carte Positive », le Client devra en informer immédiatement la Société ou l'une des Pharmacies participante au Programme.

En cas de perte ou de vol de la Carte de fidélité « Ma Carte Positive », la Société sera déchargée de toute responsabilité, y compris sur l'utilisation frauduleuse des avantages associés à la Carte de fidélité « Ma Carte Positive » par un tiers.

6. Données personnelles

La mise en œuvre du Programme ne permet pas la collecte et le traitement des données à caractère personnel relative à la santé des Adhérents du Programme. Seules des données d'identification sont recueillies dans le formulaire d'adhésion.

Les informations recueillies par la pharmacie sont nécessaires à la création et la gestion du compte fidélité du Client. A défaut d'être renseignées, son compte de fidélité ne pourra pas être créé et il ne pourra pas bénéficier du programme de fidélité ni recevoir les offres commerciales associées. Les autres informations collectées permettent de mieux le connaître et d'améliorer les offres et services fournis dans le cadre du programme de fidélisation.

L'utilisation de la carte de fidélité « Ma Carte Positive » entraîne la collecte des données afférentes à ses achats. Ces données sont utilisées exclusivement pour la gestion du programme de fidélisation, ainsi qu'à des fins statistiques.

Les données collectées sont conservées pendant une durée de 3 ans suivant la fin de la relation commerciale, hors obligation légale d'archivage.

Les responsables du traitement sont la Société ainsi que tous les Pharmacies adhérentes au Programme.

Les données sont collectées sur la base du consentement du Client conformément à l'article 6.1 a) du Règlement (UE) 2016/679 (Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD)

Les données collectées sont à destination de la Société, de l'ensemble des pharmacies participantes au Programme, des personnels habilités à traiter les données à caractère personnel ainsi que leurs éventuels sous-traitants (Aquitem SAS, 375 avenue de Tivoli, 33110 Le Bouscat, 342 493 822 RCS Bordeaux) et sous-traitants ultérieurs intervenant dans le cadre des finalités décrites ci-dessus.

Le Client s'engage à informer immédiatement la société POSITIVE PHARMA SAS et/ou la pharmacie auprès de laquelle il a activé sa Carte de fidélité de toute modification de ses données personnelles.

Conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2016/679 RGPD, le Client dispose d'un droit d'accès à ses données, d'un droit de rectification ou d'effacement, d'un droit de limitation de leur traitement, du droit de retirer son consentement à tout moment, d'un droit de portabilité ainsi que d'un droit d'opposition à la collecte de ses données.

Il pourra exercer ses droits, sans frais, auprès du responsable de traitement en adressant une demande (au choix) en justifiant de son identité:

- directement dans la pharmacie participante au Programme ;
- par courrier à l'adresse suivante : 3 allée Camille Desmoulins 69120 Vaulx en Velin ;
- par email à l'adresse : macartepositive@positivepharma.fr;

Il dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

7. Réclamation – Service client

Toute réclamation concernant le Programme ou relative au Compte-client par le titulaire de la Carte de fidélité « Ma Carte Positive » devra être faite par email à l'adresse macartepositive@positivepharma.fr .

8. Suspension/dénonciation du Programme

8.1 À l'initiative du Client

Le Client peut, à tout moment, cesser sa participation au Programme en notifiant leur décision par e-mail : macartepositive@positivepharma.fr ou par courrier : POSITIVE PHARMA 3 allée Camille Desmoulins 69120 VAULX EN VELIN. La cessation de l'adhésion au Programme aura pour effet la suppression définitive des points cumulés et des avantages acquis ou associés à la Carte du Client.

8.2 À l'initiative de la Société

La Société se réserve le droit de suspendre voire de dénoncer une adhésion au Programme de désactiver ou purger de ses points la carte d'un Client, notamment dans les cas suivants :

- en cas de fraude, de tentative de fraude ou de vol du Client, en pharmacie ;
- en cas de nombre anormalement élevé de transactions sur une même journée d'achats et/ou en plusieurs jours ;
- en cas d'incident de paiement non régularisé dans un délai d'un mois à compter de la relance de la pharmacie concernée ;
- en cas d'utilisation inappropriée ou de détournement du Programme ;
- en cas de non-respect des présentes Conditions Générales d'Utilisation ;
- en cas d'ouverture multiple de Carte par une même personne si le Client ne réalise aucun achat pendant une durée consécutive de 12 mois ;

La dénonciation par la Société d'une adhésion d'un Client aura pour effet la suppression définitive des points cumulés et des avantages acquis ou associés à la Carte du Client « Ma Carte Positive ».

La Société informera le Client de toute modification ou d'interruption du Programme « Ma Carte Positive » par le moyen de son choix. Ni la modification, ni la cessation du programme de fidélité, n'ouvrira droit à une quelconque indemnité pour les Clients du Programme « Ma Carte Positive ».

9. Responsabilités

La Société ne saurait voir sa responsabilité engagée au titre des conséquences, directes ou indirectes :

- des éventuels dysfonctionnements du Programme « Ma Carte Positive » ;
- de la perte, du vol ou de la détérioration de la Carte « Ma Carte Positive »

La Carte « Ma Carte Positive » est personnelle et incessible. L'Adhérent en est le seul responsable et s'engage à l'utiliser conformément aux présentes Conditions Générales d'Utilisation. En cas de vol de sa carte « Ma Carte Positive » le Client doit faire une demande d'une nouvelle Carte dans une pharmacie participante au Programme « Ma Carte Positive » pour pouvoir récupérer les points/bons non utilisés.